

Guide de la Petite Enfance

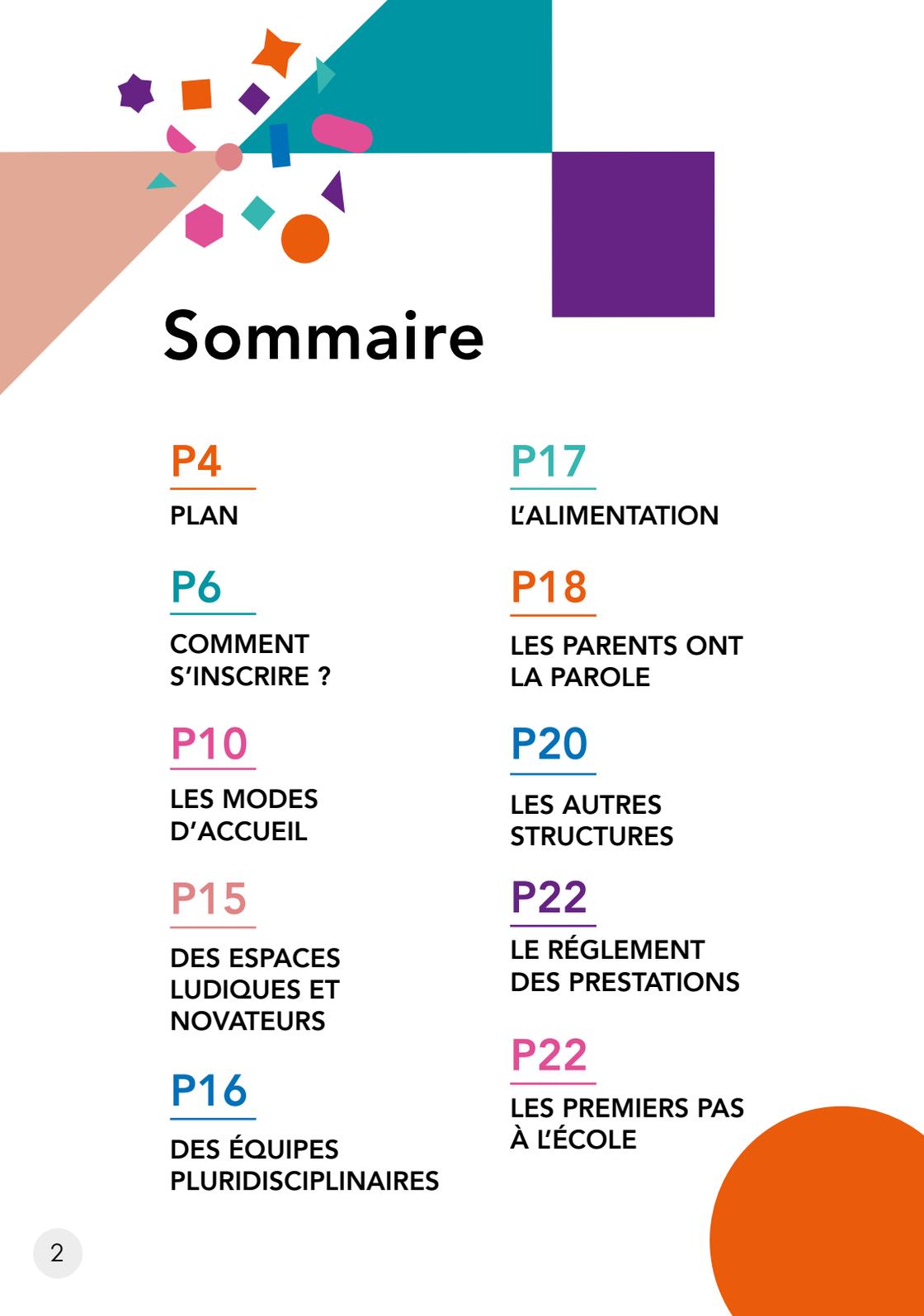
0-3 ans



www.narbonne.fr



Narbonne
AU CŒUR DES POSSIBLES



Sommaire

P4

PLAN

P6

COMMENT
S'INSCRIRE ?

P10

LES MODES
D'ACCUEIL

P15

DES ESPACES
LUDIQUES ET
NOVATEURS

P16

DES ÉQUIPES
PLURIDISCIPLINAIRES

P17

L'ALIMENTATION

P18

LES PARENTS ONT
LA PAROLE

P20

LES AUTRES
STRUCTURES

P22

LE RÉGLEMENT
DES PRESTATIONS

P22

LES PREMIERS PAS
À L'ÉCOLE

Édito

La venue au monde d'un enfant est sans doute le plus grand bonheur qui puisse intervenir dans la vie. Avec cet immense bonheur, nombre de questions se posent chez les jeunes parents. Le mode de garde est l'une des premières à être formulées.

Ce guide a été élaboré pour répondre à toutes les questions qui se posent au moment de préparer l'entrée de votre enfant dans un **Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants**. Il présente les différents modes de garde proposés par la Ville de Narbonne, les équipes d'encadrement, le mode de fonctionnement des structures... Toute une série de renseignements qui vous permettront de connaître les conditions de vie de votre enfant.

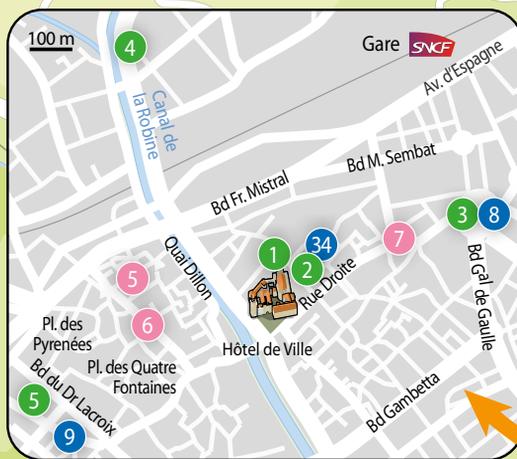
La Direction de la Petite Enfance demeure bien entendu à votre écoute au quotidien, assurant par là-même un service de proximité auquel nous sommes attachés car il est un élément important de la qualité de vie narbonnaise.



Maître Didier MOULY
Maire de NARBONNE



Jean-Paul CESAR
Adjoint au Maire délégué aux nouvelles
technologies de l'information,
à la petite enfance et à l'enfance



Structures d'accueil Petite enfance

- 1 Pôle Enfance Yvette Chassagne
5 rue de la Berre
- 2 Multi-accueils « Les Ptitis Loups »
5 rue de la Berre
- 3 Maison des découvertes / Relais assistantes maternelles / Service d'Accueil Familial
5 rue de la Berre
- 4 Multi-accueils « Le Jardin »
3 rue du Verdouble
- 5 Multi-accueils « Les Bouts Choux »
10 rue Kleber
- 6 Multi-accueils « de Bourg »
Rue de la Parerie
- 7 Maison de la Fée Bistande
Place du Forum
- 8 Ludothèque Christian Meyer
Boulevard du Roussillon
- 9 Multi-accueils « Les Primevères »
Rue des Primevères
- 10 Multi-accueils « La Domus »
6 rue Nicolas Leblanc
- 11 Multi-accueils Babilou
4 avenue Elie Sermet
- 12 Relais assistantes maternelles
1 impasse du soleil

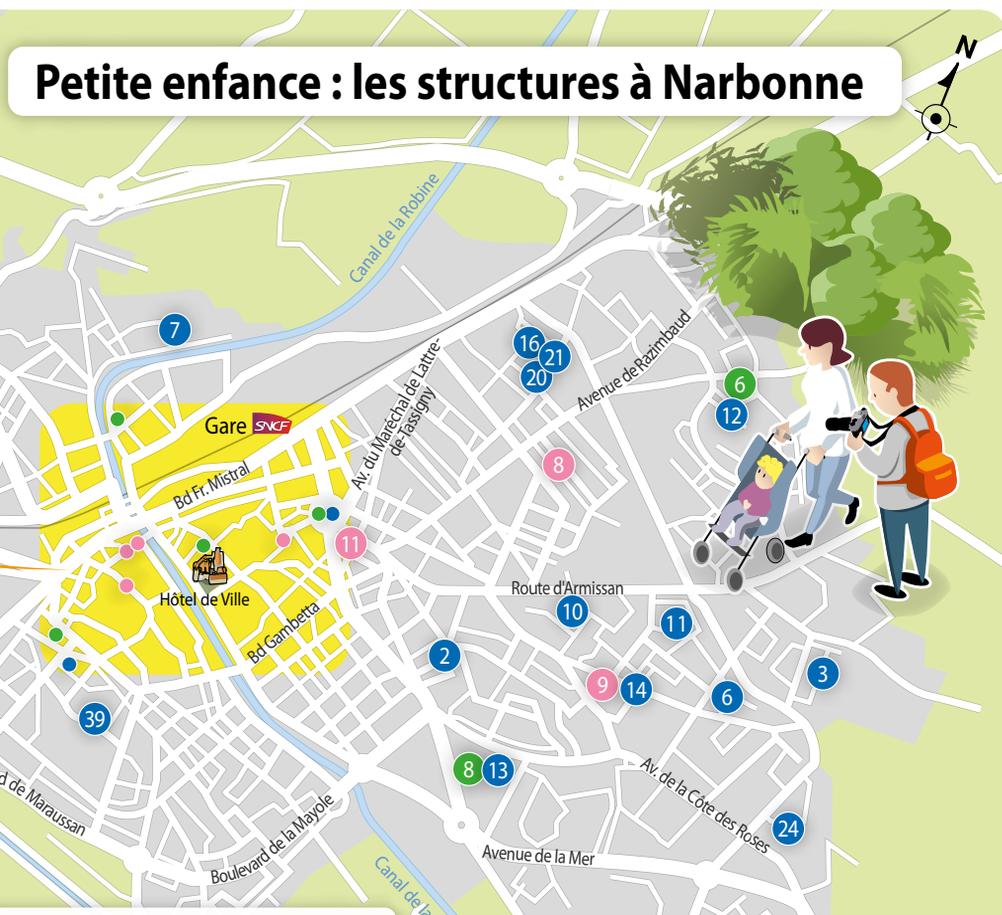
Parcs et Jardins

- 1 Jardin de l'Archevêché
- 2 Jardin des Vicomtes
- 3 Jardin de la Révolution
- 4 Jardin médiéval du moulin du Gua
- 5 Jardin Saint-Paul
- 6 Parc de Baliste
- 7 Parc de la Campana
- 8 Parc des Sports et de l'Amitié
- 9 Parc du château de Montplaisir
- 10 La Clape
- 11 Massif de Fontfroide
- 12 Oppidum de Montlaures

Aires de jeux

- 1 Cité le Pastouret
- 2 Convention
- 3 Rue des Lys
- 4 Espace de liberté
- 5 Hauts de Narbonne – Forum
- 6 Impasse des Pervenches
- 7 Jardin de l'île du Moulin du Gua
- 8 Jardin de la Révolution
- 9 Jardin Saint-Paul
- 10 Rue Jean-Bart
- 11 Rue des Mimosas
- 12 Parc de Baliste
- 13 Parc des Sports et de l'Amitié
- 14 Rue des Primevères
- 15 Stade Saint-Salvyre
- 16 Rue de Bourgogne
- 17 Rue de l'Agly
- 18 Rue de l'Aussou
- 19 Rue de la Journe
- 20 Rue de Savoie

Petite enfance : les structures à Narbonne



- 21 Rue de Septimanie
- 22 Rue Emile Eudes
- 23 Rue Joseph-Cerny
- 24 Square Antoine-Rodière
- 25 Narbonne-Plage (front de mer)
- 26 Narbonne-Plage (port)
- 27 Narbonne-Plage (rue du Cers)
- 28 Narbonne-Plage (sur le sable 5 aires de jeux)
- 29 Narbonne-Plage (rue des Mûriers de Chine)
- 30 Port la Nautique
- 31 Polysport de Montplaisir
- 32 Parcours sportif de Montplaisir
- 33 Impasse des Cerisiers
- 34 Jardin des Vicomtes
- 35 Rue du Rieutord
- 36 Mairie annexe de Montplaisir
- 37 Boulodrome route de Cuxac
- 38 Avenue de Réveillon / allée de Réveillon
- 39 Rue Gay-Lussac





Comment s'inscrire ?



Une démarche simplifiée

Tous les parents qui souhaitent bénéficier des services de la Direction de la petite enfance de la Ville de Narbonne doivent passer par « **le guichet unique** » au pôle Petite Enfance du Centre polyvalent Yvette-Chassagne.

Un pôle Petite enfance unique et fonctionnel

Pour une meilleure lisibilité et dans le but de faciliter toute démarche d'inscription, la Ville de Narbonne a créé un lieu unique où s'est installé le pôle Petite enfance. Situé dans le quartier de Berre-Cesse à Saint-Jean Saint-Pierre, **le Centre polyvalent**



Yvette-Chassagne accueille tous les parents désireux de faire appel à l'un des systèmes de garde mis en place par la Ville de Narbonne.

Il regroupe la Direction de la petite enfance et le personnel administratif qui gèrent les demandes de places en structures d'accueil, la coordination du service et les facturations.



Bon à savoir

Direction de la petite enfance
Centre polyvalent Yvette-Chassagne
5, Rue de la Berre
(quartier Saint-Jean-Saint-Pierre).

Tél : 04 68 90 30 22
Mail : petiteenfance@mairie-narbonne.fr

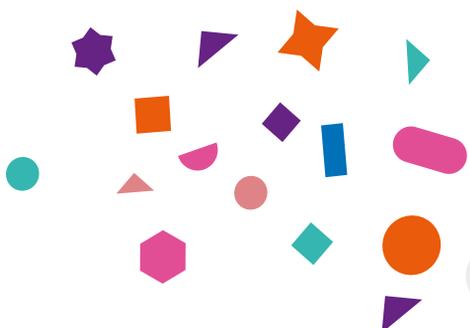
•
Horaires d'ouverture au public :
les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
de 8h30 à 17h
le mercredi, de 12h à 17h.
Fermé au public le mercredi matin

Pré-inscription obligatoire de l'enfant

Une pré-inscription de l'enfant est obligatoire pour toute demande. Celle-ci s'effectue sur rendez-vous au pôle Petite enfance du Centre polyvalent Yvette-Chassagne et sur présentation de pièces administratives. A l'occasion de cette rencontre, les parents bénéficieront d'une présentation globale des différents modes d'accueil et seront conseillés sur le choix des structures les plus adaptées à leur situation. **Les places en structure d'accueil sont réservées aux Narbonnais et aux habitants du Grand Narbonne, selon des critères définis dans la**

charte de commission d'attribution.

Les enfants sont accueillis à partir de 10 semaines jusqu'à leur scolarisation, exceptionnellement jusqu'à 5 ans révolus (selon la situation de l'enfant et de sa famille).





La commission d'attribution des places en crèche : équité et transparence

Une fois le dossier de pré-inscription convenablement rempli, la demande sera examinée par la Commission d'attribution. Celle-ci a été instaurée afin de garantir la plus grande transparence. **Cette commission est composée d'élus représentants, de la Direction de la petite enfance et des responsables des structures de la Ville.**

La commission a lieu 3 fois par an, selon le planning suivant :

- Commission du mois de **mai**
- Commission du mois de **septembre**
- Commission du mois de **novembre**

Les dossiers sont classés en fonction de critères objectifs définis dans la charte de la commission puis étudiés individuellement.

Si une place est attribuée, l'inscription définitive s'effectue auprès du responsable de la structure choisie. Sauf demande particulière et justifiée, la Commission choisira le lieu d'accueil. L'échange que vous aurez avec le responsable permettra de découvrir les lieux, rencontrer le personnel encadrant et définir la période d'adaptation.

En cas de refus de place, il est impératif de signaler le renouvellement de la pré-inscription afin que celle-ci soit à nouveau étudiée par la Commission d'attribution.





Un projet d'établissement cohérent et évolutif

Pour une plus grande cohérence du service et afin d'offrir aux enfants la même qualité d'accueil, un projet d'établissement a été mis en place dans toutes les structures de la Ville. **Celui-ci définit les orientations éducatives, pédagogiques et sociales du service dans son ensemble ainsi que les valeurs sous-jacentes aux modalités de fonctionnement des lieux.** Il doit être tout aussi cohérent qu'évolutif.

Le bien-être de l'enfant au cœur du règlement de fonctionnement

Pour le bon fonctionnement du service et de chaque structure d'accueil, un règlement de fonctionnement commun a été mis en place. Il se veut proche des aspirations des parents et prend toujours en compte l'intérêt majeur de l'enfant, dans tous les domaines (qualité de la nutrition, temps d'éveil, l'accueil...).

Un projet d'établissement est établi suivant trois grands axes :

Un projet social qui prend en compte le nombre de naissances sur la cité et définit les contours sociologiques des familles concernées.

•
Un projet éducatif réalisé par tout le personnel et commun à toutes les structures.

•
Un projet pédagogique qui décline le projet éducatif en fonction du contexte spécifique de chaque structure.





Les modes d'accueil



Des modes d'accueil diversifiés

Les professionnels **diplômés et qualifiés des établissements d'accueil** veillent à la **santé, à la sécurité et au bien-être des enfants** qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils facilitent la socialisation du jeune enfant. Ils concourent notamment à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.

La Ville de Narbonne a mis en place divers modes d'accueil. Qu'ils soient réguliers ou ponctuels, collectifs ou familiaux, tous offrent une égale qualité de services en faveur de l'enfant.

Conditions d'accueil optimales

La Ville de Narbonne dispose actuellement de six Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants répartis sur l'ensemble de son territoire.

Toutes les structures bénéficient de conditions optimales de sécurité et d'hygiène pour les enfants, encadrés par des professionnels diplômés et qualifiés pour ce mode de garde.

Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la Ville de Narbonne



Les Primevères

7 rue des Primevères.

Capacité d'accueil : 64 places.

Horaires : de 7h30 à 18h30.

Particularité : elle se situe dans le quartier d'Horte-Neuve.

Téléphone : 04 68 90 30 22

Mail : petiteenfance@mairie-narbonne.fr



Crèche de Bourg

rue de la Parerie.

Capacité d'accueil : 35 places.

Horaires : de 7h30 à 18h30.

Particularité : elle est située en cœur de ville, non loin du quai Dillon.

Téléphone : 04 68 90 30 22

Mail : petiteenfance@mairie-narbonne.fr



La Domus

6, rue Nicolas-Leblanc. ZI La coupe.

Capacité d'accueil : 43 places.

Horaires : de 7h30 à 18h30.

Particularité : elle est située au sud de la ville, non loin du quartier des Hauts de Narbonne.

Téléphone : 04 68 90 30 22

Mail : petiteenfance@mairie-narbonne.fr



Le Jardin

3, rue du Verdouble.

Capacité d'accueil : 25 places.

Horaires : de 7h30 à 18h30.

Particularité : elle est située à l'ouest de la ville, dans le quartier Saint-Jean-Saint-Pierre.

Téléphone : 04 68 90 30 22

Mail : petiteenfance@mairie-narbonne.fr



Les Bouts Choux

10, rue Kléber.

Capacité d'accueil : 25 places.

Horaires : de 7h30 à 18h30.

Particularité : elle est située en cœur de ville, non loin du quai Dillon.

Téléphone : 04 68 90.30.22

Mail : petiteenfance@mairie-narbonne.fr



Les P'tits Loups

5, rue de la Berre.

Capacité d'accueil : 16 places.

Horaires : de 7h30 à 18h30.

Particularité : la structure se situe dans les locaux du Centre polyvalent Yvette-Chassagne, dans le quartier Saint-Jean-Saint-Pierre, à proximité de l'école Paul-Bert.

Téléphone : 04 68 90 30 22

Mail : petiteenfance@mairie-narbonne.fr



Babilou - Eole

4, rue Elie-Sermet.

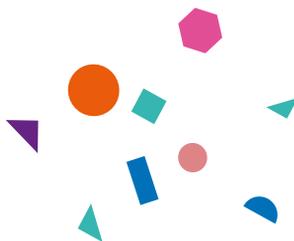
Capacité d'accueil : 50 places.

Horaires : de 7h à 18h30.

Particularité : la structure (privée, mais dont la Ville finance les places) se situe à proximité du collège de Cité.

Téléphone : 04 68 90 30 22

Mail : petiteenfance@mairie-narbonne.fr



Les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants sont fermés pendant une semaine entre Noël et le jour de l'An, trois semaines sur la période de juillet et août et deux jours dans le cadre des journées pédagogiques.



Le Service d'accueil familial

Ce service s'organise, d'une part, à travers l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles, et, d'autre part, à travers des temps d'accueil jeux dans les locaux prévus à cet effet, à destination des professionnels et des enfants.

Pour les parents, la démarche administrative et le mode de paiement sont identiques à ceux en vigueur dans le cadre de la garde collective au sein des structures de la Ville.

Les enfants bénéficient d'un service identique à l'accueil collectif, l'assistante maternelle travaillant en étroite collaboration avec l'auxiliaire de puériculture, l'éducateur de jeunes enfants, le psychologue, la diététicienne et le médecin. Dans son fonctionnement au quotidien, l'enfant est amené directement au domicile de son assistante maternelle.

Bon à savoir

Le Service d'accueil familial est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Le bureau administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Il est situé au Centre polyvalent Yvette-Chassagne.

5, rue de la Berre

Téléphone : 04 68 90.30.22

Mail : petiteenfance@mairie-narbonne.fr



L'équipe élabore également un projet pour que les enfants puissent trouver jeux, jouets et autres espaces créatifs à leur convenance.

Des visites régulières sont effectuées par l'équipe d'encadrement, particulièrement vigilante aux conditions d'accueil et à la sécurité, entraînant un suivi optimal de l'enfant.



Les Relais d'assistants maternels

Bon à savoir

Relais d'assistants maternels

1 impasse Le Soleil
11100 Narbonne

lignes de bus A et D arrêt Montesquieu
Tél : 04 68 90 30 39.

Mail : rams-petite-enfance@mairie-narbonne.fr

Ce sont des lieux d'écoute et d'échanges concernant l'accueil de l'enfant. **Les animatrices des Relais d'assistants maternels conseillent également les parents employeurs sur leurs droits et obligations ainsi que sur les démarches administratives à suivre.** Elles en font tout autant avec les assistants maternels agréés et indépendants que les Relais regroupent.

Les Relais d'assistants maternels sont aussi des lieux de vie. Des temps d'accueil animés par les responsables en présence des assistants maternels sont réservés aux enfants. Ils y trouvent des jouets, des livres ou encore des espaces créatifs entièrement à leur disposition.



Des espaces ludiques et novateurs



La ludothèque itinérante Christian-Meyer

De la naissance à 11 ans

La ludothèque itinérante offre à la population un espace socio-éducatif et culturel dédié au jeu et au jouet. C'est un lieu de partage et de rencontre. Elle favorise la relation enfants/parents par la pratique du jeu ainsi que la socialisation, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Elle a pour but de favoriser et promouvoir le jeu libre. Une grande diversité de jeux est à la disposition des enfants.

Elle propose une carte d'abonnement annuelle pour le prêt de jeux, pour un tarif de 10€. Organisation, plusieurs fois par an, des jeux en famille.

Boulevard du Roussillon
Centre commercial de Razimbaud
11100 Narbonne
Contact : 04 68 90 26 71
ludotheque.c-meyer@mairie-narbonne.fr

La Maison des Découvertes

Labellisée Lieu d'Accueil Enfants-Parents

S'inspirant des « Maisons vertes » de Françoise Dolto, la Maison des découvertes est un lieu destiné à la relation parent-enfant. Cet espace, réservé aux enfants de 0 à 3 ans révolus, favorise le jeu avec le parent mais aussi avec d'autres enfants. La présence de son parent sécurise l'enfant, lui permet de faire de nouvelles expériences et d'aller à la rencontre des autres. Pour les parents, la Maison des découvertes est un lieu d'écoute, idéal pour se rencontrer, échanger et partager les préoccupations de chacun concernant l'éducation de l'enfant et la vie de parent. L'accueil est gratuit, anonyme, et sans inscription préalable.

Centre polyvalent Yvette-Chassagne
5 rue de la Berre
11100 Narbonne
Contact : 04 68 90 26 72
maisondesdecouvertes@mairie-narbonne.fr

Des équipes pluridisciplinaires

- La Direction de la petite enfance
- Le pôle administratif
- La coordinatrice pédagogique
- Les responsables des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants
- Les éducatrices de jeunes enfants
- Les auxiliaires de puériculture
- Les aides auxiliaires
- Les assistants maternels
- Les responsables du Relais d'Assistants Maternels
- La psychologue
- Le médecin attaché au service Petite enfance
- La diététicienne
- Les professionnels des pôles techniques
- Les cuisiniers
- L'agent de service (factotum)



L'alimentation



Des menus équilibrés et originaux

Les menus, sont élaborés par une diététicienne. Les plats proposés respectent le cours des saisons, notamment pour les fruits et légumes. Ils sont préparés par des professionnels cuisiniers dans les locaux de **la cuisine centrale des Primevères** et, une fois prêts, ils font l'objet d'une liaison chaude vers les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants de la Ville.

Une commission alimentation se réunit chaque trimestre en présence de la Direction de la petite enfance, des responsables des EAJE, de la diététicienne, du chef d'équipe et des parents délégués.



Les parents ont la parole



Le conseil de crèches

Dans le cadre de sa politique Petite enfance, la Ville a décidé de créer un conseil de crèches.

Cette instance a pour objet de favoriser l'expression, la participation des parents dans le cadre général de l'accueil et de la vie quotidienne de l'enfant au sein des structures collectives et familiales gérées par la Ville.

Ce conseil est un observatoire participatif de la Petite enfance car il est un lieu d'échanges entre parents et professionnels et permet aussi de mieux connaître les besoins des familles.

Le conseil de crèches se réunit trois fois par an. Il réunit l'Adjoint au Maire délégué à la petite enfance, le représentant de la Direction générale, la Direction de la petite enfance, les parents délégués et les personnels délégués des structures d'accueil.



Bon à savoir

Une fête de fin d'année pour toute la famille !

La Ville de Narbonne organise une grande fête pour les familles dont les enfants fréquentent les diverses structures du service de la Petite enfance. Les parents et les enfants sont accueillis par les professionnels qui leurs proposent divers ateliers ludiques (dessin, maquillage, motricité, lecture, jeux ...). Musicien, conteur ou encore magicienne animent aussi les lieux entre deux ateliers pour le plus grand bonheur des enfants.

En cas de maladies contagieuses rares

Dans le cadre de maladies contagieuses rares (gale, méningite...), la Direction de la petite enfance de la Ville a mis en place une procédure d'information aux familles à la fois pour prévenir mais aussi gagner en réactivité face à cette problématique. Lors des réunions de rentrée effectuées par les directrices dans chaque établissement d'accueil de la petite enfance, une information générale sera donnée aux parents sur les procédures en vigueur.

A cette occasion, il sera rappelé aux familles que les établissements d'accueil de jeunes enfants dépendent d'un point de vue légal de la Protection maternelle et infantile (PMI) par la délivrance d'un agrément permettant l'ouverture

d'une structure. En cas d'épidémie, c'est l'avis et les recommandations d'un médecin de la PMI, en accord avec le médecin de la Ville, qui prime sur l'avis et les recommandations des médecins traitant des familles.

En cas de maladies contagieuses rares, les familles concernées seront directement contactées par la structure d'accueil de leur enfant qui leur donnera les informations sur la conduite à tenir et qui peuvent différer en fonction des pathologies.

Les autres structures



La Caisse d'allocation familiale de l'Aude

La CAF de l'Aude est l'un des partenaires majeurs de la Ville de Narbonne en matière de financement des structures de la Petite Enfance, d'appui et de soutien techniques.

La Protection maternelle infantile (PMI)

Sous l'égide du Conseil départemental de l'Aude, dont c'est l'une des compétences sociales, la Protection maternelle infantile (PMI) est un partenaire de la Ville en matière de petite enfance. Sur Narbonne, la PMI possède plusieurs antennes destinées à couvrir l'ensemble de l'Est audois dont toute la frange littorale. La PMI est un appui fort pour les





Infos pratiques

Centre de protection maternelle et infantile de Narbonne Littoral

Adresse : Centre médico-social,
rue de la Major, 11100 Narbonne.
Tél : : 08 99 39 08 09.



Centre de protection maternelle et infantile de Narbonne Ouest

Adresse : 13, rue Mosaïque,
11100 Narbonne.
Tél : : 08 99 39 08 69.



Centre de protection maternelle de Coursan

Adresse : Chemin des Mailheuls
11110 Coursan
Tél : 04 68 32 21 20

parents. Elle leur permet d'être bien informés sur les mesures de protection sanitaire de leurs jeunes enfants. Elle propose un suivi individuel du développement de l'enfant comprenant des consultations médicales, le suivi des vaccinations, des visites à domicile ou encore des bilans de santé et des entretiens avec des psychologues, si nécessaire.

Le règlement des prestations

Simplification des démarches parentales via l'Espace famille du site internet de la Ville

Les familles peuvent se rendre sur le pôle Administratif, au pôle Yvette-Chassagne pour le règlement des factures, soit par chèques, CB, espèces, CESU ou prélèvement automatique.

Afin de faciliter le paiement du service en ligne, les parents peuvent payer via l'Espace Famille du site internet de la Ville : www.narbonne.fr.

Il s'agit d'un mode de paiement en ligne sécurisé.



Les premiers pas à l'école

De la petite enfance à l'entrée à l'école...

A l'âge de 3 ans, la cloche de la rentrée à l'école sonne pour les petits ! Ce changement ne concerne pas uniquement les enfants puisque les parents doivent, eux aussi, se préoccuper de l'inscription dans l'établissement scolaire dont ils dépendent. Un document, personnalisé et réalisé par le service Enfance de la Ville, leur est transmis via le service Petite enfance. Toutes les familles ont ainsi accès aux informations nécessaires en la matière et connaissent avec exactitude le jour, le lieu et l'heure où elles devront inscrire leurs enfants.

Bon à savoir

Le calendrier et les modalités d'inscriptions sont téléchargeables sur le site internet de la Ville www.narbonne.fr et à disposition du public à l'accueil du Service enfance, au impasse le soleil
Tél : 04 68 90 26 60.

Traditionnellement, les inscriptions ont lieu au mois de mai de chaque année. Pour les plus petits, les enfants sont accueillis à partir de trois ans. Pour cette démarche administrative, chaque famille doit se munir du livret de famille, de deux justificatifs de domicile récents, de la notification de la CAF et, le cas échéant, d'un extrait de jugement et/ou de certificats d'hébergement.



Les écoles maternelles de la Ville

Ecole Charles-Perrault

21, rue du Mont-Alric.
Tél : 04 68 41 38 56.

Ecole Fabre-d'Eglantine

27, rue Fabre-d'Eglantine.
Tél : 04 68 32 12 44.

Ecole Gaston-Bonheur

9, chemin de la Fontaine-de Verre.
Tél : 04 68 49 82 68.

Ecole Helvétie

5 B, place de Belfort.
Tél : 04 68 41 49 31.

Ecole Jean-de-la Fontaine

23, rue du Verdoube.
Tél : 04 68 42 15 73.

Ecole Jules-Ferry

place Vauban.
Tél : 04 68 41 38 14.

Ecole La Calendreta

impasse Robert-Lafont.
Tél : 04 68 65 81 82.

Ecole Lamartine

4, rue des Bons-Enfants.
Tél : 04 68 32 01 02.

Ecole Léon-Blum

avenue Pierre-de-Coubertin.
Tél : 04 68 32 20 51.

Ecole les Platanes

129, route d'Armissan.
Tél : 04 68 32 53 30.

Ecole Marguerite

Sol 34A,
avenue Jean-Camp.
Tél : 04 68 32 48 94.

Ecole Maria-Montessori

21, chemin de Diviès.
Tél : 04 68 32 15 93.

Ecole Marx-Dormoy

2, rue Pierre-Reverdy.
Tél : 04 68 42 29 48.

Ecole Mathieu-Peyronne

10B, rue de l'Orbieu.
Tél : 04 68 42 12 15

Ecole Paul-Bert

3, rue de la Berre.
Tél : 04 68 42 04 25.

Ecole Pauline-Kergomard

1, rue Barbès.
Tél : 04 68 42 32 14.

Ecole Saint-Joseph

14, rue du Capitole.
Tél : 04 68 65 11 91.

Ecole Sévigné

1, rue du Capitole.
Tél : 04 68 32 80 94.

Ecole Suzanne-Buisson

5, rue Armand-Carrel.
Tél : 04 68 32 14 90.



Ville de Narbonne
Direction de la petite enfance

Centre polyvalent
Yvette-Chassagne
5, rue de la Berre
11 100 Narbonne

04 68 90 30 22
petiteenfance@mairie-narbonne.fr
www.narbonne.fr

